

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Logement à loyer modéré - 16, rue Guy de Maupassant - Cession de deux parcelles de terrain à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de deux parcelles de terrain situées 16, rue Guy de Maupassant, d'une superficie respective de 284 m² et 649 m², comprises dans un emplacement réservé ayant pour objet la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements.

Une opération de construction mixte est envisagée sur un tènement foncier incluant les deux propriétés de la Ville et un terrain mitoyen de 1 101 m². Cette unité permettrait de réaliser environ trente-cinq logements dont environ 40 % de logements à loyer modéré cédés en vente en l'état futur d'achèvement au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon.

Afin de permettre la mise en oeuvre de ce projet, il est proposé de céder à l'OPAC de Dijon deux parcelles de terrain cadastrées section AP n^{os} 285 et 292, d'une superficie globale de 933 m², moyennant le prix unitaire de 261 € le m², soit la somme totale de 243 513 €, inférieure à l'évaluation de France Domaine en raison des objectifs de mixité sociale de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la cession par la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue du Maréchal Leclerc - BP 82027 - 21070 Dijon cedex, de deux parcelles de terrain situées 16, rue Guy de Maupassant, cadastrées section AP n^{os} 285 et 292, d'une superficie globale de 933 m², moyennant le prix unitaire de 261 € le m², soit la somme totale de 243 513 € ;



2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 21 voix

non-participation au vote : 1 (M. El Hassouni)

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUL. 2008

